

## Les bonnes habitudes en cas d'absence prolongée

En cas d'absence prolongée :

- ✓ Sensibilisez les propriétaires mais aussi votre personnel à la lutte contre la malveillance ;
- ✓ Prévenez vos voisins de votre absence, ils sauront détecter une présence anormale ;
- ✓ Signalez votre absence à la Gendarmerie locale (Opération O.T.E.C).

## Évaluez votre vulnérabilité

Dans le cadre de ses missions, la Gendarmerie nationale est à votre service pour vous aidez à sécuriser votre activité.

Contactez la gendarmerie la plus proche.

**Un gendarme correspondant ou référent sûreté vous prodiguera des conseils pour diminuer les risques.**



## Le partenaire de votre sûreté



L'application des mesures simples énoncées ci-dessus contribue à la **diminution le risque**.

- ✓ Soyez **acteur de votre protection**.
- ✓ Si vous êtes victime ou témoin d'un comportement anormal, **ne touchez à rien et contactez au plus vite les services de gendarmerie**.
- ✓ Ne négligez pas les tentatives et composez au plus vite le :



Référent Sûreté 46

Conseils pour prévenir  
les  
actes de délinquance

## Prévention des actes de sévices et de cruauté

## Centres équestres et propriétaires d'équidés



## La malveillance dans le monde du cheval, comment s'en préserver ?

Le délinquant est un être rationnel qui cherche à **parvenir à ses fins en prenant le moins de risques possible**. Il portera naturellement son attention sur les installations présentant le moins de difficultés.



Diminuer le risque de malveillance nécessite **vigilance et bon sens**.

Lutter contre ce fléau est **l'affaire de tous**.

Tout comportement anormal doit attirer votre attention. L'objectif est de préserver vos installations, mais aussi celles de votre voisinage.

Lors de la commission de faits dans votre environnement, **communiquez aux forces de l'ordre** toutes informations pouvant aider à la manifestation de la vérité.

## Protéger ses installations et ses animaux

Il existe différents moyens de protection pour se prémunir :

- ✓ Une propriété **clôturée et un portail fermé à clé la nuit** ou en votre absence, constituent un premier obstacle contre l'intrusion.
- ✓ Équipez les abords extérieurs de vos bâtiments d'un **éclairage s'activant à la détection de mouvement**.

- ✓ Dotez **vos portes/portails/boxes/sellerie d'un système de fermeture fiable, respectant des normes techniques de résistance à l'effraction** (serrure 3 points, système anti-dégondage...)
- ✓ Les autres ouvertures ne doivent pas être négligées.
- ✓ **Renforcez** vos volets avec des barres intérieures de renfort pour vos absences.
- ✓ La présence de chiens ou d'oies peut être dissuasive.
- ✓ Si vous optez pour une **protection électronique**, la détection doit se faire le plus tôt possible et l'information doit vous être communiquée de manière fiable et rapide (alerte sur téléphone portable ou via un télé-surveilleur).

- ✓ Vous pouvez **compléter votre dispositif avec un système de vidéoprotection**.



- ✓ L'implantation des caméras doit être judicieuse. L'enregistrement peut être déclenché sur détection de mouvement. **Attention**, il est interdit de filmer la voie publique ou les domaines privés voisins.

### ✓ Au pré :

- ✓ Effectuez une surveillance quotidienne de vos chevaux et poneys, en variant les horaires de passage,
- ✓ Éloignez les abreuvoirs et les râteliers des bords de routes et chemins (risque d'empoisonnement),
- ✓ Évitez de laisser un licol sur place lorsque l'animal est au pré,
- ✓ Ne séparez pas les poulains de leurs mères (la protection de la progéniture les rendant plus méfiantes).

- ✓ Protégez en priorité les animaux vieux, malades ou très amicaux envers l'homme. Ils constituent des cibles encore plus vulnérables.
- ✓ Rentrez les équidés le soir, dans les boxes, stabulations, écuries ou, dans les prés, les rassembler au plus près des bâtiments surveillés.
- ✓ Rangez les matériels susceptibles d'engendrer ou d'encourager le ou les auteurs à commettre des actes de cruauté.
- ✓ La pause d'une caméra de chasse peut être envisagée au pré (ou dans les boxes).

Pour plus de conseils et d'informations,  
consultez ....

<https://www.referentsurete.fr/>



Retrouvez-nous  
sur



<https://www.facebook.com/Gendarmerie046>



Référent Sûreté 46